

COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

PORTANT COMMUNICATION AU PORTEUR DE PROJET
DES OBSERVATIONS ET QUESTIONS

Recueillies au cours de l'ENQUETE PUBLIQUE du

PROJET DE PARC EOLIEN

DIOU-ENERGIES INDRE

Conformément à :

- La décision n°E21000062 /87 COM EOL 36 du 8 novembre 2021 de Madame la vice-Présidente du Tribunal Administratif de Limoges
- L'arrêté n° 36-2021-12-15-00003 du 15 décembre 2021 et l'arrêté modificatif du 17 décembre 2021 de Monsieur le Préfet de l'Indre

L'objet de l'enquête publique est précisé à l'article 1er de l'Arrêté préfectoral :

« Une enquête publique est ouverte dans la mairie de DIOU en ce qui concerne la demande d'autorisation environnementale unique présentée par Monsieur le Directeur de la SAS DIOU ENERGIES, dont le siège social est 213, CRS VICTOR HUGO – 33 130 BÈGLES, afin d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de DIOU ».

(Articles R123-3 à R123-27 du Code de l'Environnement)

- Respect de la durée d'enquête :

Conformément à l'arrêté d'organisation, l'enquête publique a été ouverte du lundi 10 janvier 2022 - 09h00 au vendredi 11 février 2022 - 17h00, soit trente-trois jours,

Après clôture de l'enquête publique, suivant communication du registre par Madame le Maire le 11 février 2022 à 17h30, la Commission d'enquête publique a rencontré le représentant du porteur de projet, le mardi 15 février 2022 à 14h30, sous huitaine de cette clôture et lui a communiqué le présent

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Des observations et propositions écrites et orales consignées,

Ainsi que les questions complémentaires de la Commission d'enquête publique¹.

Déroulement et climat de l'enquête

Les membres de la commission se sont tenus à la disposition et à l'écoute du public. L'enquête s'est déroulée dans des conditions normales d'écoute, d'information du public, d'invitation à rédiger des observations, des propositions ou des questions. A noter qu'il n'y quasiment pas de propositions, hors par exemple de refaire des photomontages. Quant aux questions à destination du porteur de projet, elles sont relativement nombreuses sur les impacts. Nous nous sommes rendus sur le terrain le 3

¹ Certaines questions pour gagner du temps précieux à la rédaction du rapport et des conclusions en fonction des délais de réponses du porteur de projet lui ont été communiquées par courriel dès le 4 février 2022.

février à la suite d'une permanence à l'invitation du public, pour constats et compléments d'information.

De façon étonnante, les observations sont pour cette enquête moins nombreuses qu'habituellement pour des d'enquêtes portant sur l'éolien.

Ceci témoigne à notre avis d'une faible information de la part du porteur de projet, exclusivement limitée en amont de l'enquête à un seul document d'information de deux pages, distribué en décembre 2021, uniquement aux habitants de Diou.

Analyse globale et synthétique des observations et question du public :

COMPTABILISATION DES OBSERVATIONS ET OU PROPOSITIONS

Au cours de cette enquête publique, la Commission d'enquête a reçu :

Observations et ou propositions sur Registres papier	29	46%
Observations et ou propositions sur registre dématérialisé	34	54%
TOTAL Observations et ou propositions	63	
Signataires :	73	
Courriers ou notes jointes aux observations dont 16 sur le registre papier	36	
Total responsables associations ou collectivités ou Sté	22	

SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES (Ils ont été comptabilisés 1 seule fois en cas de multiples visites ou dépôts sur les registres)

Favorables	8	13%
Défavorables	53	87%

Observations, questions ou propositions par ordre d'importance des enjeux et impacts exprimés par le public, le plus souvent des impacts cumulés des parcs existants auxquels s'ajoute le projet Diou-Energie

Gouvernance*** faible, Information*** faible, Concentration*** d'éoliennes très forte, Projet dissemblable aux parcs voisins***, faibles distances*** et Cohérences ou non aux politiques publiques***	48
Saturations visuelles*** très fortes, Paysage modifié***, Patrimoine** pas toujours apprécié, Tourisme*** impossible sur ZIP	36
Santé Bruit des éoliennes déjà constant*** Courants de fuite effet CO-RONA** Sécurité transports et voierie***	31
Avifaune*** dont impact fort sur les chiroptères, Milieux*, Eaux Captage*** impact fort en raison d'une éolienne du projet sur la zone avec un réseau quartzique de faible profondeur	26
Sol**, Risques*** dont en raison des incidences entre parcs, Démantèlement** préoccupe le public	24
Economie** beaucoup de financements, Emplois locaux*, Valeurs immobilières*** difficultés de vente sur ZIP proche	24
Vent Energie Lutte / CO2 Rentabilité* à démontrer hors aides publiques	17

Origine des observations et questions		
De Diou	56	88%
Des 12 autres communes Diou	0	

Autres communes du 36 ou 18	4
Non précisé	4

Acceptabilité ou non, plutôt non

Résumé succinct des observations du public

Nous notons que les avis défavorables sont très largement majoritaires, à 87% et particulièrement locaux (Confère le tableau ci-dessus).

Les avis favorables sont essentiellement liés aux financements et investissements dans l'éolien.

Diou compte déjà 3 parcs éoliens et le périmètre règlementaire des 6 kms d'affichage et d'avis en compte déjà 107.

Le public ne comprend pas l'acharnement à développer un nouveau parc de 3 nouvelles éoliennes, 5 éoliennes étaient prévues avant la demande d'autorisation. Elles sont plus hautes, au diamètres rotor sans précédent dans ce périmètre.

Même deux parcs voisins observent dans les registres, qu'ils n'ont pas été consultés, comme le la charte professionnelle entre exploitants le prévoit et demandent des compensations pour des impacts directs.

Le public motive très sérieusement ses observations et les impacts (voir ci-dessus l'expression de leur importance) qu'ils estiment contraires à la qualité de vie locale ; par ex : le cumul d'une concentration d'éoliennes ici inégalée pour l'Indre ou pour la Région Centre, les encerclements très visibles et les saturations visuelles constatées par les photomontages du dossier, les sérieux risques pour l'avifaune dont les chiroptères avec le diamètre rotor de 131m, les risques décrits par l'hydrogéologue sur l'aquifère de captage peu profond, le bruit ambiant éolien constaté.

Pour ce public local, la multiplication de ces installations, dans tous les sens, sans homogénéité, sans concertation publique préalable, sans respect des conventions entre constructeurs, le cumul des impacts, le bruit ambiant uniquement lié aux éoliennes, le silence acheté, accentuent la détérioration de leur qualité et conditions de vie agreste et rurale. Pour le public cela reflète une mauvaise gestion départementale, régionale et nationale, un mépris des politiques publiques, un faible soutien, voir un abandon, une non écoute à tous niveaux, se focalisant dans leur seul espoir et recours : faire appel au Préfet et au médiateur de l'éolien pour une visite locale et l'abandon de ce projet.

Monsieur le représentant du porteur de projet et à l'attention de votre directeur général, vous trouverez ci-dessous en plus de cette synthèse,

- Les questions complémentaires que vous adresse la Commission d'enquête,
- Et ci-joint, le tableau de synthèse résumant les observations et questions du public, recueillies au cours de cette enquête publique

En votre qualité de représentant du porteur de projet, vous attestez ci-dessous, par votre signature, avoir reçu copie les observations figurant et ou annexées sur le registre d'enquête publique et sur le registre dématérialisé en complément des observations que vous avez pu relever sur le registre dématérialisé et sur le registre papier entre la 4^e et 5^e permanence.

Les membres de la Commission vous invitent à y répondre sans tarder puisque notre rapport et nos conclusions doivent être transmis dans les délais règlementaires requis.

Cordialement

Le 15/02/2022 en mairie de Diou et visé par le Représentant du porteur de projet :

Messieurs

Michel FOISEL

Gilles BOURROUX

François HERMIER

Le représentant de
Diou-Energies

Membres et Président de la Commission d'enquête publique

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE : COMPENSER - REDUIRE - LIMITER

GOUVERNANCE, INFORMATION ET COHERENCES AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Résumé non technique, un peu trop général peu informatif pour le grand public et très modéré sur les impacts, aucun tableau les récapitulant, pas de carte ou de dénombrement des éoliennes dans un périmètre sur 6 ou 10kms de la ZIP ; Parmi les enjeux pourquoi ne rien dire sur la saturation visuelle pourtant avérée dans le dossier ?

Information : pensez-vous que l'information préalable limitée aux élus au plan local et à une note distribuée uniquement aux habitants de la commune de Diou a été suffisante ?

« En raison du nombre non négligeable de craintes ou interrogations formulées au registre d'enquête et sur le site dématérialisé quels moyens de communication envisagez-vous, dans l'immédiat, une réunion d'information spécifique ou générale... avec les élus et la population, une diffusion de documents ... ? »

P 3 de la demande vous parlez de Guilly Energies est-ce un copié-collé s'agit-il d'un manque d'attention ?

Zone d'implantation potentielle : Pourquoi écrire p. 64 de EI : « Aucun bâtiment agricole n'est recensé au sein de la zone d'implantation potentielle et à ses abords immédiats. Ces bâtiments (hangars notamment) se concentrent autour du lieu-dit de Serennes et des lieux d'habitation en limite d'aire immédiate. ? » Serennes n'est-il pas dans la ZIP ?

Distances aux habitations : Merci de recalculer SVP la distance de chaque éolienne à l'angle des habitations les plus proches de Serennes, Xainte, Prenay.

Distances aux éoliennes d'Aubigeon et des Pelures-Blanches et Déontologie entre porteurs de projets : A partir des deux observations des parcs voisins Pelures Blanches et Aubigeon, reçues sur le registre dématérialisé, il vous appartient de donner à la Commission d'enquête, comme pour vous devez le faire pour chaque observation, des éléments de réponse sur votre non application de la charte professionnelle, de même que sur les points techniques précis et risques décrits, pour nous éclairer.

Vous veillerez également, à nous tenir informé des suites que vous donnerez en termes de compensations, ou et, de choix de modification de vos installations et de vos propres productibles.

Mise en parallèle de votre projet : Vous semble-t-il possible au regard de leur demandes et des impacts visuels et paysagers forts, que vous avez constaté dans votre dossier, à très forts pour la Commission depuis la frange ouest de Prenay, de proposer une ligne des 3 éoliennes en parallèle de ces parcs au moins à plus de 500m ?

L'avant-projet a évolué par la suppression de 2 éoliennes prévues antérieurement. Passant de 5 éoliennes à 3, il a fallu augmenter les puissances pour rentabiliser le projet (3,9 MW par machine). Ainsi, on est passé à une hauteur de 171, 50m en bout de pale et à un diamètre de rotor de 131m. Ceci constitue des différences importantes avec les parcs voisins. Est-ce que toutes les précautions ont été

prises pour en limiter les impacts, visuels, acoustiques, avifaunistiques ?

Zone géographique et Diou déjà exemplaire en énergie renouvelable, pour quoi ce nouveau projet et pas un projet dans l'Indre et Loire ?

Charte de l'environnement : avec 107 éoliennes dans le périmètre des 6kms d'affichage et d'avis, la prise en compte d'un environnement équilibré et favorable à la santé est-elle réellement sincère et objective ou pragmatique et par facilité ?

Vie locale : Vous indiquez que les parcs éoliens existant sur zone, font dorénavant parti de la vie locale pour les vues, le bruit, ..., que les autres parcs font subir depuis des années les mêmes visibilités et covisibilités et même niveau de bruit ambiant, le pensez-vous vraiment ?

Cumul des impacts : Avez-vous tenu compte dans votre étude d'impact des nouvelles prises d'actes qui augmentent sur plusieurs parcs les auteurs des éoliennes en bout de pales, les diamètres rotor et diminuent d'autant les gardes au sol ?

Poste source : avez-vous tenu compte dans les effets cumulés par ex de la réduction des puissances, des hauteurs d'éoliennes, pour le parc de Saint-Pierre-de-Jards vue la saturation du poste source de Paudy ? Quel autre raccordement prévoyez-vous ?

Veillez nous récapituler SVP quelles études ont été tirées des études Reuilly-Diou Valorem pour l'étude d'impact : Vent, Faune Flore étude sur Seresnes ? Bruit ? ...

SATURATIONS VISUELLES, PAYSAGE, PATRIMOINE, TOURISME

Paysage Pour les portions traversant le bourg de Diou et les hameaux de Poncet la Ville et Prenay, la sensibilité paysagère est qualifiée de faible ou très faible p.168 EI

Merci de compléter les calculs de l'indice d'occupation d'horizon Seresnes Prenay Xaintes, Ivoy, ...
Les angles de mesure de la saturation visuelle (P. 431 à 441 de l'étude d'impact) sont réalisés pour les bourgs de Giroux, Paudy, Reuilly, Diou. Les mêmes études avec les 4 critères pourraient être faites pour les villages et fermes isolés (Serresnes, Xaintes, Yvoy...). On connaîtrait ainsi l'impact du parc de Diou par rapport à l'existant sur les populations les plus concernées ?

Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Critère 2 : Prégnance visuelle du motif éolien Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°

Critère 3 : Angle de respiration

Critère 4 : répartition des espaces de respiration

Critère 5 : indice de densité sur les horizons occupés

Schéma de saturation visuelle

Photomontages : Pouvez-vous compléter les n° :

42 : en sortie ouest du hameau de Prenay à compléter par une vue devant les habitations (Biets, Jassin et Girault).

43 : Seresnes, à compléter depuis les habitations en respectant les angles de vision des habitants des 2 fermes. Notamment faire un panorama à 360° autour du Petit Seresnes dont la maison est surélevée par rapport à la prise de vue du photomontage 43. Vous en avez l'autorisation des propriétaires)

Et faire un photomontage en frange ouest de Prenay dans le tournant de la voie communale menant

à Chézeaubert avec vue sur le projet, SVP.

Les sensibilité paysagères ou relatives aux monuments historiques, classées nulles ou autres sont souvent jugés en fonction des parcs éoliens déjà construits. Ce n'est pas suffisant disent les UDAP. Des réexamens pour Charost, Limeux, sont-ils prévus. Pas d'évaluation pour Massay et son abbaye., comme sur Nohant en Gracay, St-Outrille, ... Avez-vous répondu aux UDAF ?

SANTE BRUIT COURANT DE FUITE SECURITE

BRUIT. Avec les parcs existants, la limite autorisée en matière de bruit est atteinte et dépassée avec un vent de 7m/s, dans les villages et hameaux du secteur (Seresnes, Prenay, Yvoy, Chezeaubert).

-Peut-on connaître le niveau de bruit du parc Diou Energies sans le bruit ambiant, des autres parcs notamment ?

-Quelle sera l'incidence du nouveau parc par rapport au niveau de bruit actuel ?

-Le diamètre du rotor a-t-il une incidence sur le niveau de bruit ?

-Il semble selon certains requérants que les bruits sont perçus différemment en fonction de la hauteur de leur mesure. (Mesures à hauteur d'homme en général. Pourriez-vous envisager des mesures au premier ou second étage des Habitations à proximité ?

- Compte tenu des bridages nécessaires (/ bruits nocturnes notamment, pour protéger les chiroptères, par grand vent...), compte tenu que la puissance nominale est atteinte avec un vent de 10m/s, un tel parc, peut-il réellement être rentable ? Quels sont les seuils minimums requis ?

L'étude dit que l'ambiance sonore modérée est principalement liée aux parcs éoliens voisins. Pouvez-vous le préciser en tenant compte des modifications des longueurs de pales sur le parc d'Aubigeon ? Installerez-vous des peignes en bout des pales de vos trois éoliennes ou autres solutions de serration, ?

Accepterez-vous pour les deux parcs VALOREM et vous engagez-vous à faire accepter aux parcs voisins l'interruption de fonctionnement, pour une véritable appréciation du bruit ambiant hors fonctionnement de parcs puis en fonctionnement pour la définition ultérieure des bridages de jour et de nuit ?

SANTE et COURANT DE FUITE ELECTRICITE PARASITE (étude Cantal.gouv.fr)

Des problèmes de santé sont apparus liés aux éoliennes et au courant électrique statique et parasite au sol chez certains résidents sur site, proches des parcs éoliens, névralgies, maux de tête, nausées, acouphènes... Existe-t-il des études récentes qui permettraient d'expliquer ces phénomènes, de les prévenir, et bien sûr de les guérir ?

BIODIVERSITE FAUNE FLORE EAUX

La biodiversité paraît plus prise en compte que le cadre de vie des habitants ou la santé humaine, comment l'expliquer-vous ? Sommes-nous pour ce projet encore dans une défense d'un environnement global ?

Protection de la source St-Clément et du captage :

Il existe des risques de pollution de la nappe phréatique locale en lien avec des sols perméables et une nappe peu profonde.

- Peut-on considérer le béton utilisé comme inerte donc sans risque ?
- Installe-t-on un film protecteur ?

- Existe-t-il une dissémination possible de composants dangereux des éoliennes dans l'environnement, le sol, l'eau ?

Avez-vous eu des contacts avec l'exploitant du forage dont une éolienne est située dans le périmètre de protection éloigné ? Si oui, vous a-t-il formulé un avis oral ou écrit ?

Vous engagez-vous à étendre les prescriptions de l'hydrogéologue et de la DDT aux deux autres éoliennes ?

Chiroptères : la diminution des gardes au sol a-t-elle un impact négatif sur les chiroptères ?

Avifaune : Le porteur de projet précise que : « **Les éoliennes sont des installations respectueuses de l'environnement** ». Toutefois cette assertion est-elle exacte sur l'avifaune compte tenu par exemple, du constat des d'implantations relativement anarchiques en tous sens (page 102 de l'étude d'impact).

Santé -Faune - Sécurité suite à la multiplication des inspections, 51 en 2020 (pas de chiffres en 21-22), de nombreux bridages ont été mis en œuvre, « arrêt de parc pour vérification des pales, bridage renforcé pour la protection des chiroptères (tous les parcs du secteur), pour abaisser le bruit de nuit, avez-vous fait l'objet dans vos réalisations notamment « Reuilly-Diou » de bridages renforcés et lesquels, quel est votre pourcentage de production sur 1 année, à partir de quel pourcentage de production une éolienne ou un site est-il encore rentable ? (Infos Suites à la réunion du groupe régional Centre-Île de France de l'association France Énergie Éolienne (FEE) du 28 janvier 2021 avec la DREAL Centre-Val de Loire)

SOL AIR RISQUES DEMANTELEMENT

Le démantèlement des fondations est-il obligatoire. Peut-il être lié à des conventions particulières avec les propriétaires de terrain.

Financements Economie Emplois Valeurs immobilières Tourisme

Subvention à la commune : Nous confirmer la subvention que vous verseriez à la commune de Diou de 150 000€ « au 1^{er} coup de pelle »